Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cependant, un ensemble assez homogène peut être formé. Il comprend 30 communes qui échangent de 50 à 100 % de leurs migrants quotidiens

avec les autres communes de la région.

Les quatre communes qui sont dirigées vers l'extérieur de la région (en raison d'un pourcentage d'échange en-dessous du seuil de 50) sont : Tramelan (36 %); Les Genevez (37 %); Lajoux (26 %) et Saint-Brais

 $(19^{0}/_{0}).$

Si, sur la base des pendulaires, certaines communes sont plutôt dirigées vers l'extérieur, il est évident que ce type d'analyse est partiel et qu'il convient d'envisager d'autres éléments (centralité, attraction commerciale, attraction culturelle, aspects démographiques, homogénéité, polarisation, ...), éléments dont l'application peut cependant s'avérer très complexe en raison notamment de carences statistiques.

L'espace considéré pourra comprendre ainsi des communes « exclues » par certains critères (pendulaires, ...) mais bien intégrés régionalement

en considération d'autres éléments.

L'image de la région ainsi définie sera formée de deux ensembles :

- au centre, l'ensemble des communes bien intégrées, formant un véritable noyau;
- à la périphérie, une frange, une ceinture de communes attirées par la région ou par des centres extérieurs suivant le critère d'intégration considéré.

J.-P. P.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier, tél. 039 41 31 08 Secrétaire général : François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51 Membres : Jean Jobé, préfet, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29 Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45 Marcel Houlmann, 2515 Prêles, tél. 032 85 21 96

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura » Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel : Fr. 20.- ; le numéro Fr. 2.-

CCP 25 - 2086